

Garantir le pouvoir d'achat des salariés passe par des augmentations de salaires !

Même dans cette période de vie chère, la direction d'Orange reste sourde aux revendications salariales du personnel et saisit l'opportunité de faire des économies en refusant d'augmenter les salaires. Elle préfère le versement d'une prime « one shot » défiscalisée qui ne répondra pas à la hausse du coût de la vie dans la durée.

Des critères de revenus qui excluent la moitié des salariés

En conditionnant cette prime aux revenus, la direction d'Orange s'est assurée d'écarter de cette prime dite de « partage de la valeur » la moitié des salariés.

Les nouveaux arrivants en 2022, majoritairement des alternants avec de petits salaires, ne toucheront qu'une partie de la prime (un alternant arrivé en septembre ne touchera qu'un tiers de la prime).

Les salariés qui quitteront l'entreprise avant le 20 décembre ne percevront rien. La CGT a dénoncé cette décision scandaleuse qui démontre bien le manque de reconnaissance accordé pour des salariés qui auront bien souvent passée 40 ans ou plus au sein d'Orange et France Telecom.

La loi pouvoir d'achat donnait la possibilité à la direction d'aller jusqu'à 6 000 €.

Ce sera finalement bien moins chez Orange que dans d'autres grandes entreprises !!! :

- Une prime de 900 € pour 22 000 salariés dont l'ensemble des revenus annuels est inférieur à 40 200 €
- Une prime de 400 € pour 11 000 salariés dont les revenus sont compris entre 40 200 et 50 400 €



POUVOIR D'ACHAT !

Mais surtout, cette prime ne peut remplacer une véritable augmentation de salaire demandée depuis des mois pour compenser la flambée du coût de la vie et l'envolée des prix des produits de première nécessité qui vont se poursuivre en 2023.

Réouvrir les négociations sur les salaires, une urgence sociale !

Cela fait 3 années consécutives qu'il n'y a pas eu d'accord sur les augmentations de salaire à Orange, la faute aux propositions insuffisantes et indécentes de la Direction.

La CGT FAPT a pourtant réclamé en vain la réouverture des négociations 2022 pour compenser la perte très importante de pouvoir d'achat des salariés sur les deux dernières années.

Du respect et du pouvoir d'achat pour tous les salariés

Bien que pour les salariés qui la toucheront ce sera une bonne nouvelle, la CGT FAPT ne peut que s'opposer à ce que la moitié des salariés d'Orange soit exclus de cette prime.

Pour vraiment compenser la hausse du coût de la vie, il aurait fallu augmenter tous les salaires comme d'autres grandes entreprises l'ont fait, conscientes de cette nécessité.

La Direction d'Orange, elle, n'a pas oublié d'améliorer nettement le pouvoir d'achat de ses hauts dirigeants...

La CGT n'a pas voulu cautionner cette proposition en trompe l'oeil et en cohérence n'a pas signé cet accord, tout comme 3 autres organisations syndicales à Orange.

Satisfaire ces demandes, c'est possible... avec un partage de la valeur juste et équitable !

Orange a versé 2,3 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires en 2021, et seulement 50 millions d'euros pour augmenter les salariés. On est très loin d'un partage de la valeur juste et cela provoque des départs volontaires. D'autant plus que la Direction s'engage chaque année à maintenir un haut niveau de dividendes.

La CGT propose de réduire les dividendes pour satisfaire les mesures demandées et nécessaires. Elles pourraient être **financées en réaffectant seulement 10 cts€ du dividende versé chaque année.**

La CGT demande des négociations salariales à la hauteur des enjeux et des besoins

Soucieuse de défendre au mieux les intérêts des salariés, et devant le refus de la direction de réouvrir la NAO 2022, la CGT a obtenu l'ouverture anticipée des négociations sur les salaires pour 2023.

La CGT FAPT revendique le provisionnement d'un budget conséquent pour les Négociations Salariales 2023 afin de permettre

- des augmentations collectives additionnées du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat qui est de 7% sur les deux dernières années,
- la fin des inégalités salariales Femmes - Hommes,
- une réelle reconnaissance des qualifications et de l'investissement des salariés,
- des promotions pour les 20 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans
- un 13^{ème} mois de salaire pour tous

La CGT FAPT appelle tous les salariés à se mobiliser massivement, notamment lors de la journée interprofessionnelle du 10 novembre pour des augmentations de salaires pour tous

Pour une justice sociale,

Je vote CGT

Élections CAP/CCP du 05 au 08 décembre 2022



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

